



CONVENTION

Pour la mise à disposition d'un composteur individuel

Le compostage individuel permet de produire soi-même un engrais naturel pour le jardin à partir des déchets organiques du jardin et de cuisine. Il permet ainsi de maîtriser les coûts de collecte, de traitement des déchets et de préserver l'environnement.

Le compostage contribue à la valorisation des biodéchets et répond aux attendus de la loi AGEC du 10 février 2020.

Entre :

Le SMICTOM D'AMBOISE
10 rue Jules Hiron
37530 NAZELLES-NEGRON
Tél : 02 47 23 47 66

Email : contact@smictom-amboise.fr

Et :

Mme, M
Adresse :
Commune :
Tél :

Mail :

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le SMICTOM s'engage à :

- Fournir un composteur individuel 800 litres ou 345 litres en plastique recyclé, qui reste propriété du SMICTOM,
- Remplacer le matériel sur une durée de 5 ans en cas de défaut de fabrication et dans le cadre d'une utilisation normale,
- Donner une information claire sur la pratique du compostage,
- Assurer une assistance technique par le biais du SMICTOM au 02 47 23 47 66,
- Assurer le suivi dans le temps des habitants volontaires,
- Communiquer sur les résultats du compostage individuel.

Mme, Mr.s'engage à :

- Respecter les recommandations d'utilisation du composteur transmises par le syndicat,
- Verser une participation financière unique de 30.00 € pour la remise d'un composteur de 800 litres ou de 15.00 € pour la remise d'un composteur 345 litres. Cette participation reste définitivement acquise au SMICTOM. (Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public)
- Utiliser le composteur sur le territoire du SMICTOM d'Amboise dans le seul usage prévu.
- Participer aux enquêtes de suivi réalisées par le SMICTOM.
- En cas de déménagement, laisser le composteur sur site.

L'habitant est seul responsable du matériel fourni. Le SMICTOM décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme, détérioration ou mauvaise utilisation du matériel.

Date de remise du composteur :

Fait en 2 exemplaires, le :

La Présidente du SMICTOM

L'habitant Volontaire

Mme Anne BAYON DE NOYER

Protection des Données personnelles

Les informations de ce formulaire sont recueillies dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Elles pourront être traitées par le service collecte du SMICTOM sans être transmises à d'autres services et seront conservées pour une durée de 10 ans.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés, il faut contacter le Délégué à la Protection des Données : DPO, SMICTOM D'AMBOISE 10 rue Jules Hiron 37530 Nazelles-Négron. Par mail : contact@smictom-amboise.fr. Il est, également, possible d'introduire une plainte ou une réclamation auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris (WWW.cnil.fr).